

RAPPORT  
ANNUEL  
1 9 9 6



Agence Européenne  
pour la Sécurité  
et la Santé au Travail



Siège de L'Agence Européenne  
pour la Sécurité et la Santé au  
Travailgence  
Bilbao, Espagne.

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.  
Luxemburg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997  
ISBN 92-828-0436-4

© Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
*Printed in Spain*

R A P P O R T  
A N N U E L  
1 9 9 6



Agence Européenne  
pour la Sécurité  
et la Santé au Travail

# RAPPORT ANNUEL 1996

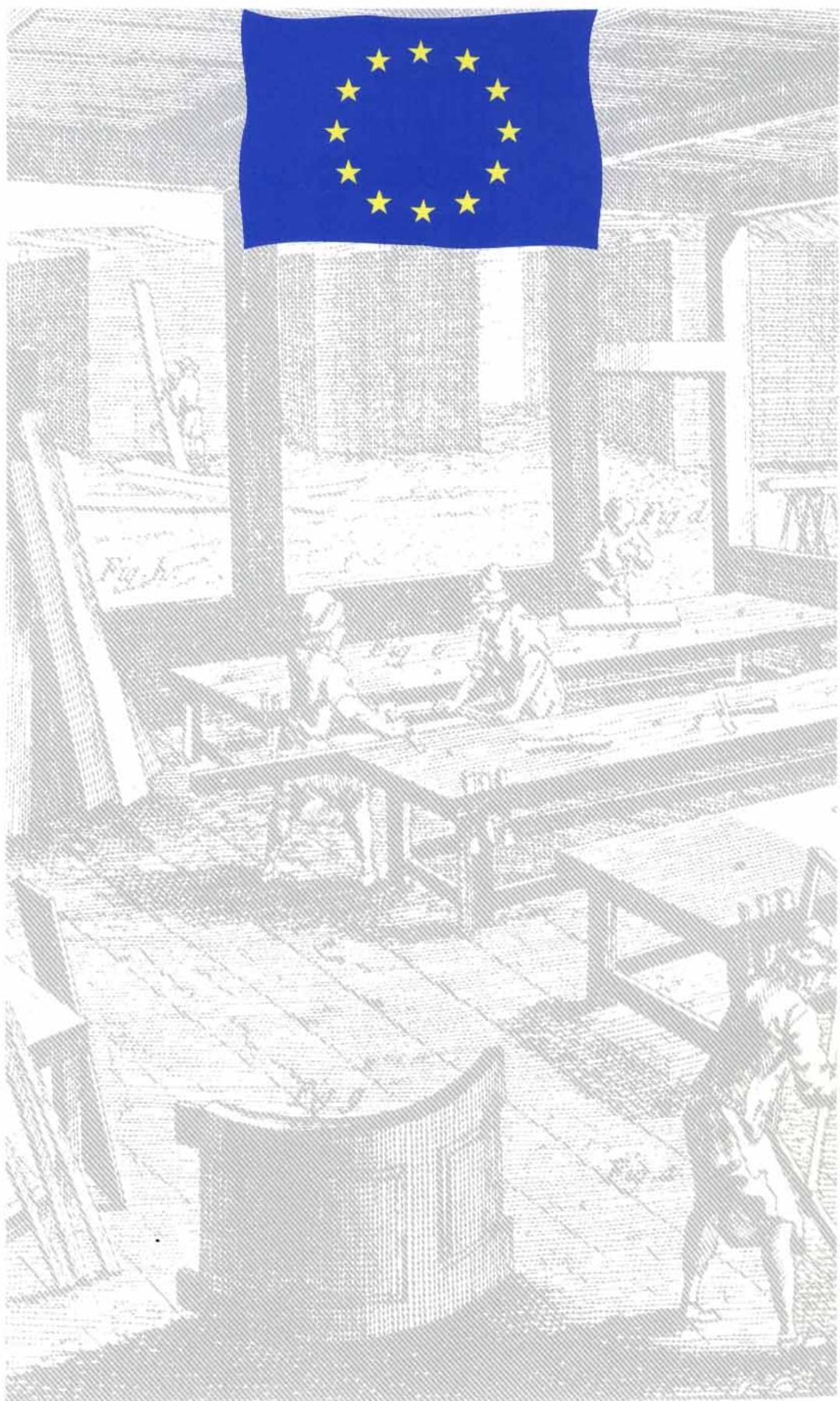


## Contenu

Avant-propos du président du conseil d'administration	5
Rapport d'activité	6
1. La situation fin 1995	7
2. Activités 1996: aperçu général	8
3. Etablissement d'un règlement intérieur et de dispositions financières internes	8
4. Nomination du directeur	8
5. Infrastructure	9
6. Programme de travail	10
7. Activités réalisées	12
8. Rapport financier	14

## Annexes

Annexe 1:	15
Liste des membres du conseil d'administration	
Annexe 2:	19
Organigramme de l'Agence	
Annexe 3:	20
Résumé du plan interne d'activité 1996/97	



## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, M. PAUL WEBER



*Je suis très heureux de vous présenter le premier rapport annuel de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail qui, après une longue période de gestation, est désormais en mesure de vous présenter ses activités les plus importantes et ses projets pour relever les défis de la période à venir.*

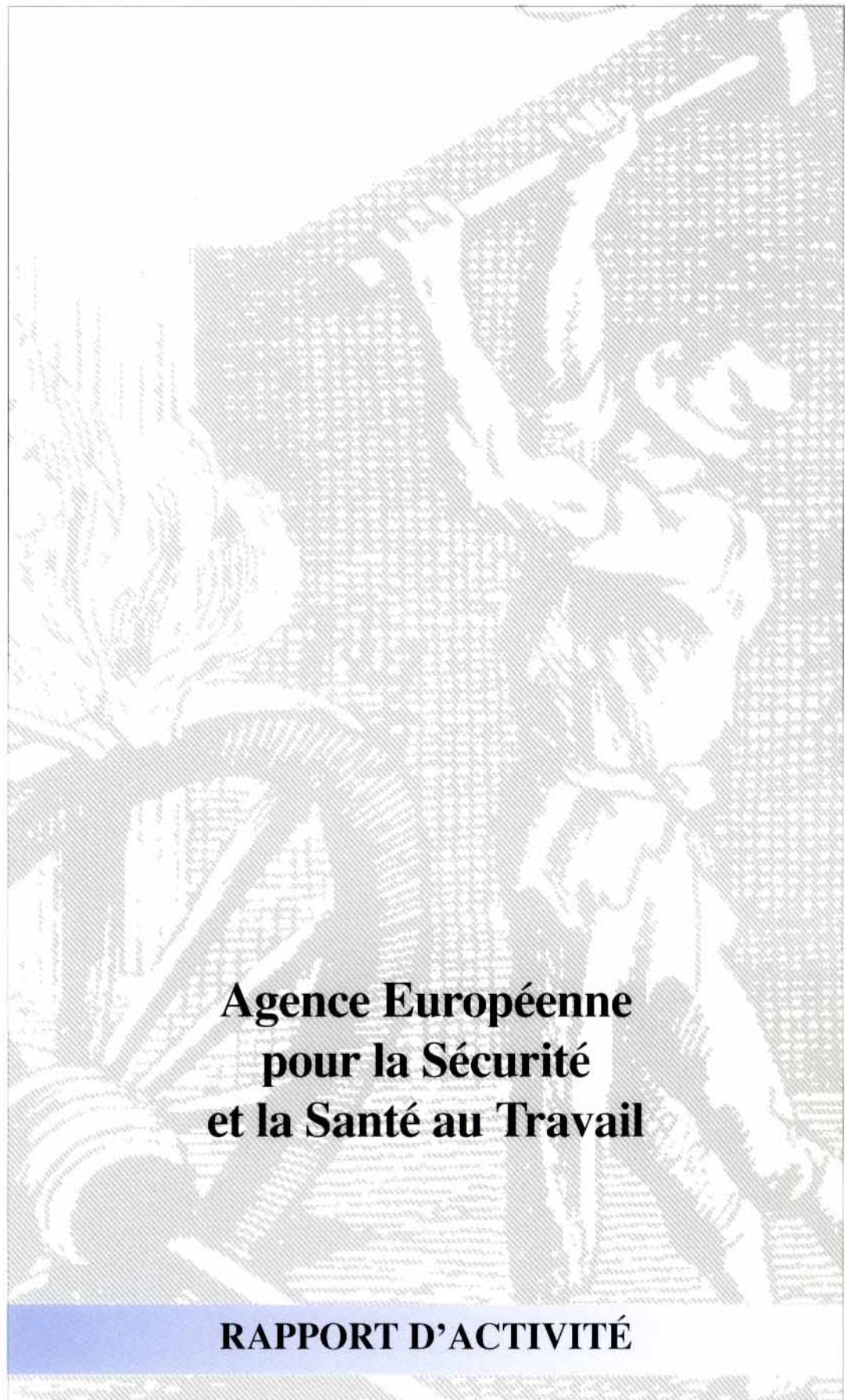
*Les débuts du travail de l'Agence ouvre la voie me semble-t-il, une nouvelle phase de la prise de conscience en matière de sécurité et de santé en Europe. L'Union a établi un cadre législatif de normes minimales qui doivent être appliquées dans tous les Etats membres, mais il existe un large accord sur la nécessité de s'assurer désormais de leur application effective et pratique, sur les lieux du travail. Il est absolument nécessaire de disposer d'informations sur les dangers, les risques et les mesures de prévention permettant de les éviter, et de partager au niveau européen nos connaissances, expériences et solutions à des problèmes communs.*

*Par conséquent, il est clair que la principale tâche de l'Agence consiste à mettre en oeuvre le réseau d'information sur la sécurité et la santé au travail, prévu par notre règlement. L'Agence a décidé de fonder son réseau d'information sur l'Internet et le World Wide Web. Au cours des prochaines années, elle devrait être à même, grâce à son réseau, d'apporter une contribution réelle à la promotion de normes plus élevées en matière de santé et de sécurité en Europe en développant la qualité et l'accessibilité de l'information.*

*Dans cette première étape, il était particulièrement important que nous trouvions des bureaux adaptés pour les quatre ou cinq prochaines années, jusqu'à ce qu'un siège permanent soit choisi. Le conseil d'administration et moi-même avons été très heureux d'obtenir des locaux adéquats au 33 Gran Vía. J'aimerais remercier la ville de Bilbao, le gouvernement basque, la députation de Biscaye (Diputación Bizkaia) et le gouvernement espagnol de Madrid de l'aide qu'il nous ont accordée, que se soit pour assumer le coût de la location du bâtiment ou de toute autre façon.*

*Ce rapport en décrit pas seulement les activités de l'Agence en 1996 qui, par la force des choses, ont été quelque peu limitées, mais définit également notre programme de travail pour 1997 et les années suivantes. Les débuts de l'Agence sont encouragements, aussi, c'est avec confiance que j'envisage l'avenir.*





# 1.

## LA SITUATION FIN 1995



### 1.1.

La décision de créer une Agence pour la sécurité et la santé au travail a été prise par le Conseil lors du sommet d'octobre 1993. Le gouvernement espagnol a choisi Bilbao pour y établir le siège de l'Agence. Le règlement (2062/94) instituant l'Agence a été adopté par le Conseil le 18 juillet 1994. Ce règlement a du être modifié pour tenir compte de l'adhésion de trois nouveaux Etats membres (Finlande, Autriche et Suède). Parallèlement, la composition du conseil d'administration a été modifiée à fin d'inclure, pour chaque état un représentant des employeurs et un représentant des Travailleurs. La modification du règlement (1643/95) a été adopté par le Conseil le 29 juin 1995. Les deux premières réunions du conseil d'administration ont eu lieu les 25/26 octobre 1995 et 12/13 décembre 1995. M. Tom Walsh, représentant gouvernemental d'Irlande, a été élu à l'unanimité en tant que premier président du conseil d'administration et un bureau a également été mis en place a fin de préparer les réunions du conseil d'administration et de régler les questions urgentes entre ces sessions.

### 1.2.

Une cérémonie d'inauguration a eu lieu pour célébrer la première réunion du conseil d'administration les 25 et 26 octobre 1995. Lors de cette réunion, ainsi que de la seconde, le conseil d'administration a examiné les avants projets du règlement intérieur et du règlement financier. Au cours de la réunion d'octobre, le conseil a adopté, comme prévu par les règlements instituant l'Agence, les termes de l'appel à candidature pour le poste de directeur. Un groupe chargé de l'infrastructure a été mis en place; à fin de superviser le processus de recherche de locaux adéquats, à court puis à long terme pour l'Agence. En décembre 1995, deux agents temporaires ont été engagés et pris en charge financièrement par Luxembourg afin d'assurer les tâches administratives et de secrétariat jusqu'à la fin 1996. La Commission, représentée par la DG V, s'est chargée de tous les aspects organisationnels liés à la création de l'Agence ainsi qu'au développement de son image et de ses activités jusqu'à la nomination de son directeur.

### 1.3.

Les Etats membres ont été invités à fournir une description de leurs réseaux d'information nationaux en matière de sécurité et de santé au travail, y compris les institutions qui, selon eux, pourraient contribuer au travail de l'Agence. Mais toutes les réponses ne sont pas parvenues avant la fin de l'année.





## 2.

### ACTIVITÉS DE 1996: APERÇU GÉNÉRAL

#### 2.1.

En 1996, le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises: en juillet pour choisir le directeur, et en mars et novembre pour faire progresser le travail de l'Agence. En mars 1996, M. Walsh a donné sa démission en tant que président du conseil d'administration, et M. Paul Weber, représentant gouvernemental du Luxembourg lui a succédé. Après la nomination du directeur en septembre, du personnel temporaire a été engagé pour commencer le travail de l'Agence, par la mise en place de systèmes administratifs et financiers, la recherche de bureaux adéquats, et le développement des programmes de travail précis nécessaires à la création du réseau d'informations prévu par le règlement.

## 3.

### ÉTABLISSEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES INTERNES

#### 3.1.

En mars 1996, le conseil d'administration a approuvé la projet de règlement intérieur et l'a soumis à l'approbation formelle du Conseil et de la Commission. Ce règlement requis par l'article 8.8 du règlement 2062/94 détermine la manière dont les travaux du conseil d'administration et du bureau. Lors de sa réunion de novembre, le conseil d'administration a approuvé une version revue du règlement pour tenir compte des commentaires de la Commission. En novembre, le conseil d'administration a également donné son approbation définitive aux dispositions financières internes de l'Agence, prenant en compte les observations formulées par la Commission et la Cour des comptes européenne.

## 4.

### NOMINATION DU DIRECTEUR

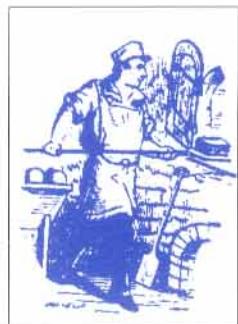
#### 4.1.

Une annonce pour le poste de directeur de l'Agence a été publiée dans le Journal Officiel de la CE et, en version abrégée dans la presse et les journaux appropriés des Etats membres des institutions de la Communauté; la date limite d'appel à candidature a été fixée au 31 janvier 1996. Plus de 800 candidatures ont été reçues. La Commission européenne (DG VF) s'est chargée de la présélection, sur base de critères approuvés par la Commission et le conseil d'administration.



## 4.2.

A l'issue de ce processus de présélection, le conseil d'administration a retenu six candidats. Le conseil s'est réuni à Bilbao le 3 juillet 1996 afin de procéder à la désignation. Chaque candidat a été invité à présenter un exposé de quinze minutes. A l'issue de ces présentations, le conseil d'administration a désigné M. Hans-Horst Konkolewsky, directeur adjoint du service danois de l'environnement au travail, en tant que premier directeur de l'Agence. M. Konkolewsky est entré en fonction à Bilbao le 15 septembre 1996.



## 5. INFRASTRUCTURE

### 5.1.

Tout au long de 1995 et 1996, le groupe chargé de l'infrastructure a avisé le conseil d'administration des divers possibilités d'implantation de l'Agence et a établi des critères pour les options à court, moyen et long terme. Des locaux provisoires, situés 61 Alameda de Mazarredo à Bilbao, ont été mis à la disposition de l'Agence par le gouvernement basque. Ils ont été inaugurés durant la session plénière de mars 1996 en présence de M. Ramón Jaúregui Atondo, ministre régional de la Justice, de l'Économie, du Travail et de la Sécurité Sociale. Mais à l'évidence, les locaux deviendraient trop exigus lorsque l'Agence commencerait à engager du personnel supplémentaire. Le groupe chargé de l'infrastructure, présidé depuis juillet 1996 par M. Florencio Muñoz Múgica, a dès lors examiné différentes options concernant des locaux adaptés pour le moyen terme (quatre à cinq ans), en attendant la décision ultérieure d'implantation définitive, durant laquelle l'Agence développera son activité. Le groupe a visité un grand nombre de sites et son choix s'est finalement porté sur les bureaux de Gran Via 33, un bâtiment qui répond au mieux aux critères souhaités tant au niveau de l'espace et de l'équipement que de la situation - proximité des moyens de transport et d'autres services de Bilbao. Le gouvernement basque et la députation de Biscaye se sont engagés à participer aux frais de location de l'immeuble.

### 5.2.

Le conseil d'administration a approuvé ce choix en novembre.





## 6. PROGRAMME DE TRAVAIL

### 6.1

Au cours de l'année, le conseil d'administration a achevé les discussions portant sur le premier programme de travail annuel de l'Agence et en a adopté la version finale lors de sa réunion de novembre 1996. Ce document servira de base à l'activité de 1997. Le programme de travail:

- expose le contexte de la création de l'Agence : la nécessité de poursuivre les efforts afin de juguler le coût économique et social des accidents et maladies liés aux activités professionnelles dans l'UE, le cadre législatif concernant la sécurité et la santé établi par la CE au cours de ces dernières années, et le besoin actuel d'informations de qualité à propos des risques et des mesures de prévention assurant son application effective et pratique sur les lieux de travail ;
- décrit les tâches de l'Agence telles qu'elles sont définies dans le règlement 2062/94;
- note la nécessité pour l'Agence de veiller l'observation de principes assurant la qualité, l'objectivité et l'accèsibilité de l'information diffusée par l'Agence;
- dresse le constat du contexte particulier de travail de l'Agence cette année: dans la mesure où le directeur n'a pris ses fonctions qu'à la fin de l'année, et où ses premières priorités ont été essentiellement d'ordre logistique, avec notamment le recrutement de personnel et la concession des contrats de travail, l'établissement de systèmes de gestion financière, et le choix de l'implantation des locaux de l'Agence.

### 6.2

Le programme de travail, susceptible d'être révisé après que le directeur ait été nommé, précise ensuite que, pour la période 1996/97, et en fonction du recrutement du personnel, l'Agence devrait se concentrer sur trois domaines:

- la création et la mise en oeuvre d'un réseau international d'information;
- les priorités politiques de l'Agence;
- un projet pilote de réseau.

En voici les éléments principaux:

#### *Réseau international d'information*



## 6.3

L'Agence est chargée d'établir un réseau comprenant les principales composantes des réseaux nationaux d'information des Etats, des points focaux nationaux, des futurs centres thématiques et de points de contact internationaux. Les Etats membres ont été invités à désigner leurs points focaux. L'Agence discutant ensuite avec eux des besoins des utilisateurs d'information, ainsi que de la manière dont doit être structurée la collaboration entre les points focaux et l'Agence afin de répondre au mieux à ces besoins. Parmi les premières priorités, figure l'identification d'autres institutions susceptibles de contribuer au travail de l'Agence, y compris des organisations internationales et des pays tiers. L'objectif du réseau ainsi constitué est de rendre disponible le plus rapidement possible l'information concernant la sécurité et la santé au travail.



### *Priorités stratégique de l'Agence*

## 6.4

L'Agence devrait fournir une analyse de son rôle de fournisseur d'information des instances communautaires, des Etats membres et des parties impliqués dans le domaine de la santé et la sécurité en relation avec les autres institutions européennes compétentes. Celle-ci devrait exposer comment l'Agence coopérera avec les autres institutions ; en précisant ses attributions et la manière d'y pourvoir.

### *Projet pilote du réseau*

## 6.5

L'Agence est chargée de mettre en oeuvre un projet pilote pour la collecte des informations sur le thème spécifique de la santé et la sécurité afin d'établir un modèle pour la diffusion de l'information émanant du réseau de l'Agence.





## 7.

### ACTIVITÉS RÉALISÉES

#### 7.1

Malgré le fait que l'Agence - compte tenu du manque de personnel et des lacunes de l'infrastructure pendant la plus grande partie de 1996 - n'a pas été en mesure de mener à bien l'ensemble des activités prévus par le règlement, certaines initiatives ont été prises, avant le mois de septembre, par le personnel de la Commission européenne pour le compte de l'Agence, et après sa nomination, par le directeur et son équipe. Voici un résumé de ces activités:

#### 7.1

##### Activités internes

- en septembre, un atelier d'une semaine a été organisé en vue d'établir les priorités stratégiques de l'Agence, d'envisager les relations avec les autres organismes communautaires, et plus particulièrement la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, ainsi que de rédiger un projet de programme de travail interne;
- dans un premier temps, une partie du personnel a été recrutée grâce au concours des autorités nationales de certains Etats membres; la générosité de ces autorités ayant accepté de détacher certains membres de leur personnel a permis à l'Agence de se mettre rapidement au travail;
- un budget, un plan de recrutement, un organigramme (voir annexe 2) et un programme de travail pour 1997 ont été élaborés, ainsi qu'un programme de budget et un programme de travail pour 1998;
- un plan d'activité interne pour 1996/97 a été mis au point et présenté au conseil d'administration (voir annexe 3);
- la préparation a été assurée des réunions du bureau, du conseil d'administration et des points focaux nationaux qui auront lieu aux premiers mois de 1997;
- les nouveaux locaux de Gran Vía 33 ont été équipés, et les systèmes logistiques mis en place;
- des contrats d'auxiliaires pour le personnel concerné ont été préparés.

#### 7.2

##### Activités externes

**Stand au XIVème Congrès Mondial sur la Sécurité et la Santé au Travail, Madrid,  
22-26 avril 1996**



L'Agence a partagé un stand à Madrid avec la DG V de la Commission européenne (Santé publique et sécurité au travail). Les buts et les objectifs de l'Agence y ont été présentés et une brochure présentant l'Agence a été mis à la disposition des visiteurs. Plus de 3000 personnes ont visité le stand.

**Stand au 25ème Congrès International sur la Santé au Travail, Stockholm,  
15-20 septembre 1996**



L'Agence, présente au congrès, a partagé un stand commun avec la DG VF de la Commission européenne. Le congrès a attiré plus de 20 000 visiteurs, pour la plupart spécialistes des questions de santé au travail. La Commission a fait un discours de référence sur la dimension sociale au XXIème siècle.

## 7.4

### Exposés du directeur

Au nombre des interventions de M. Konkolewsky, au cours de la période comprise entre sa nomination et la fin de l'année, il convient de citer certaines d'entre elles :

- Conférence sur «L'application de la loi sur la prévention des risques au travail», Saragosse, octobre 1996
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin; Conférence sur le «Contrôle de l'environnement au travail», octobre 1996
- IIIème Session nationale de la Santé au Travail, Bilbao, novembre 1996
- Société Castillane de Médecine et de Sécurité du Travail, Madrid, novembre 1996
- 3ème Conférence internationale sur les Technologies de l'Information en matière d'Information, de Formation et d'Education dans la Sécurité et la Santé au Travail, Bruxelles, novembre 1996
- Exposé devant le Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail, Dublin, novembre 1996
- Exposé devant un groupe de parlementaires européens à Bilbao (novembre 1996); M. José María Gil - Robles Gil- Delgado, M. Peter Skinner, Mr. Jesús Cabezón Alonso, Mme Marie-Thérèse Hermange, M. Josu Jon Imaz San Miguel, Mme Barbara Weiler, M. Friedrich Wolf.





## 8. RAPPORT FINANCIER

### 8.1

Le budget 1996 de l'Agence a été approuvé par le Conseil d'administration en 1995 à concurrence d'un montant total de 4 millions d'écus. Sur ce montant, la Commission a mis 3 millions d'écus à la disposition de l'Agence pour l'exercice 1996. A la fin de celui-ci, l'Agence avait utilisé au total environ 2,2 millions d'écus. Elle a dépensé sous le poste personnel une somme nettement inférieure à celle allouée (environ 30 %), étant donné que le recrutement du personnel a seulement commencé après que le Directeur soit entré dans ses fonctions, en septembre. Néanmoins, en matière de coûts d'infrastructure et de fonctionnement, les budgets concernés ont été presque totalement absorbés (plus de 90%).





## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **ANNEXE 1:** **LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **Gouvernements**

Membre		Suppléant
M. R. Finding	Autriche	M. G. Pointstingl
M. M. Heselmans	Belgique	M. J.-M. Lamotte
M. E. Andersen	Danemark <sup>1</sup>	M. N. Ole Andersen
M. M. Hurmalainen	Finlande	M. J. Kallio
M. M. Boisnel	France	Mme. J. Guigen
M. R. Opfermann	Allemagne	M. N. Fuhrmann
Mme A. Kafetzopoulou	Grèce	Mme. M. Pissimissi
M. T. Walsh <i>(Président, octobre 1995-mars 1996)</i>	Irlande	Mme. S. Wood
M. G. Branca	Italie <sup>2</sup>	Prof. Marco Biagi
M. P. Weber <i>Président</i>	Luxembourg	Mme. M. Fisch
M. R. Laterveer	Pays-Bas	M. H. Schrama
M. A. Durao	Portugal	M. L. S. Santos
M. J. G.-Hortiguela	Espagne	M. J. Chozas Pedrero
M. B. Bylund	Suède	M. B. Barrefelt
Dr. J. McQuaid <sup>3</sup>	Royaume-Uni	M. P. Tansley <sup>4</sup>

1 Remplacé par M. J. Andersen en mars 1996

2 Remplacé par M. L. Alberti en mars 1996

3 Remplacé par Mme. J. Durning en mars 1996, qui a été remplacée par M. R. Clifton en juillet 1996

4 Remplacé par Mme. G. Deakins en mars 1996





## Employés

Membre

Suppléant

Mme. C. Schweng

Autriche

M. H. Brauner

M. H. De Lange

Belgique

M. A. Pelegin

M. T. Nielsen

Danemark

M. T. Jepsen

M. J. Ahtela

Finlande

M. Lindahl

M. J. Tassin

France

Mme. V. Corman<sup>5</sup>

M. K. Kreizberg

Allemagne

M. J. Janiszewski<sup>6</sup>

M. E. Zimalis

Grèce

M. E. Tsamousopoulos

M. T. Briscoe

Irlande

M. T. Lawlor

M. F. Giusti

Italie

M. M. Fregoso

M. M. Sauber

Luxembourg

Dr F. Metzler

Mme I. De Meester

Pays-Bas

M. P. Van Ostaijn

M. J. Costa Tavares

Portugal

M. J. Salgado Barroso

M. F. Muñoz Mugica

Espagne

M. F. Manzano Sanz

M. H. Frostling

Suède

M. A. Lind

Dr J. Asherson

Royaume-Uni

M. P. Hughes

*Vice-Chairman*

<sup>5</sup> Remplacé par M.. Jean-Claude Aubrun en novembre 1996

<sup>6</sup> Remplacé par M. Kurt-Christian Scheel en novembre 1996





## Travailleurs

Membre

Suppléant

**Mme. S. Leodolter<sup>7</sup>**

Autriche

**M. Alexander Heider**

**M. H. Fonck**

Belgique

**Mme C. Cypres**

**M. I. Maltesen**

Danemark

**M. J. Poulsen**

**M. J. Metsämäki**

Finlande

**Mme Riita Tvöläjärvi**

**M. M. Sedes**

France

**M. M. Martin**

**M. R. Konstanty**

Allemagne

**M. M Angermeier**

**M. D. Politis**

Grèce

**M. S. Drivas**

**M. T. Wall**

Irlande

**M. Sylvester Cronin**

**Mme G. Galli**

Italie

**Mme L. Benedettini**

**M. A. Giardin**

Luxembourg

**M. F. Miller**

**M. M. Wilders**

Pays-Bas

**M. G. Cremers**

*Vice-président*

**M. M. Saramago**

Portugal

**M. A. Gomez Tavares**

**M. A. Carcoba**

Espagne

**M. T. Lopez Arias**

**M. B. Tengberg**

Suède

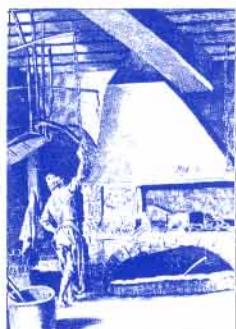
**Mme M. Breidensjö**

**Mme A. Gibson**

Royaume-Uni

**M. Tom Mellish**





### Commission européenne

Membre

M. A. Larsson  
Directeur Général, DG V

M. M. Oostens  
DG V

M. R. d Haigh  
DG VF

Observateurs

Membre

M. C. Purkiss  
Directeur, Fondation européenne  
pour l'amélioration  
des conditions de vie et de travail

Mme V.Corman  
UNICE

M. E. Carislund  
ETUC/CES

Suppléant

Dr W. Hunter  
Directeur, DG VF

M. J.-P. Van Gheluwe  
DG III/D/I

M. J.-R. Biosca de Sagastuy  
DG VF

Suppléant

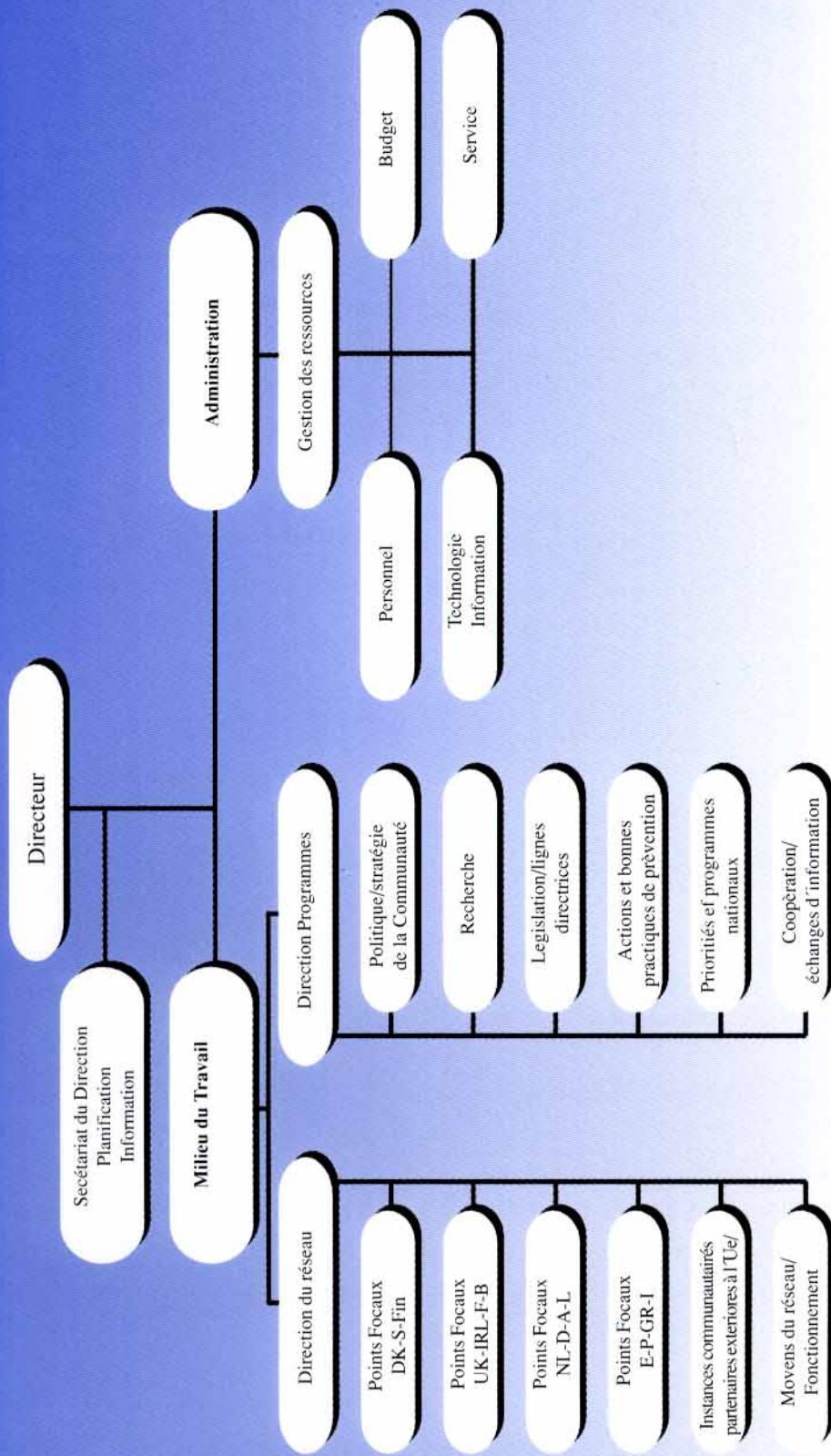
M. O. Richard





## ANNEXE 2

### ORGANIGRAMME DE L'AGENCE





## ANNEXE 3

## 1. INTRODUCTION

### 1.1

Le présent document est basé sur les règlements du Conseil instituant l'Agence (n° 2062/94 et n° 1643/95) ainsi que sur le Programme de travail annuel. Le plan comprendra les points suivants :

- Création et mise en oeuvre du réseau
- Priorités politiques de l'Agence
- Projet pilote de réseau
- Développement organisationnel de l'Agence.

Le plan couvre également d'autres activités visées à l'article 3 du règlement 2062/94.

Dans la mesure où l'agence se situera dans la phase initiale de son développement et sera confrontée à un nombre d'incertitudes concernant le budget, le personnel et l'infrastructure, il sera nécessaire d'émettre une réserve générale sur la possibilité de réaliser la totalité des activités programmées.

## 2. CRÉATION ET MISE EN OEUVE DU RÉSEAU

### 2.1

#### Modèle de réseau - Introduction

Deux principes fondamentaux déterminent le modèle:

(*Relier les informations existantes* à l'aide des points focaux et des réseaux nationaux, en utilisant Internet comme outil de communication. Il s'agira dans un premier temps de se raccorder à des bases de données existantes. Dans un second temps, des informations de type différent, pourraient être mise à disposition. Des organisations internationales ainsi que des pays tiers pourront être reliés à ce réseau.

(*Créer de nouvelles informations* par le biais de réseaux d'information permanents sur des thèmes stratégiques, en rapport avec les sujets mentionnés à l'article 3 du règlement (p. ex. priorités et programmes nationaux, plans de recherche, programmes d'action communautaires). Les thèmes pourront être sélectionnés selon une procédure passant par les points focaux nationaux, les réseaux nationaux, les partenaires sociaux européens et d'autres institutions communautaires.



**2.2****Configuration organisationnelle du réseau**

Un document concernant le rôle et la fonction du réseau de l'Agence, les points focaux nationaux et les réseaux nationaux sera préparé afin de définir les exigences minimales du réseau (système d'assurance qualité) en ce qui concerne:

- L'identification de groupes cibles et de leurs besoins, et plus particulièrement une information pratique pour l'utilisation au niveau des entreprises, p. ex. une information spécifique à un secteur, une information axée sur les solutions à des problèmes courants;
- Les différents services d'information et les produits du réseau, et leur « valeur européenne ajoutée »;
- La qualité de la collecte et de la diffusion de l'information;
- Les éléments qui devraient faire partie du réseau d'information;
- Les langues à utiliser;
- Les relations de coopération et de travail entre l'Agence, les points focaux et les réseaux nationaux;
- La circulation entre le libre accès à l'information d'une part, et, d'autre part, la fourniture de services d'information commercialisés;
- Le concours de tous les groupes et institutions concernés par la sécurité et la santé au travail au sein des réseaux nationaux;
- La nature de la participation au processus de création d'un nouveau type d'information sur des thèmes stratégiques et spécifiques;

Un plan TI(techniques de l'information) sera préparé pour établir les bases technologiques du réseau qui sera installé sur Internet.

Se fondant sur les documents précités, un plan détaillé pour la mise en oeuvre du réseau sera établi avec la collaboration des points focaux. Deux sites pilotes seront sélectionnés pour le développement du plan TI.





Une étude sera menée afin d'identifier les partenaires potentiels du réseau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, et de déterminer leur contribution éventuelle au réseau d'information. Cela concernera : à l'intérieur de l'UE : la Commission européenne, le Parlement européen, la Fondation de Dublin , le CES, le CEN/CENELEC, EUROSTAT, les partenaires sociaux au niveau communautaire; et à l'extérieur de l'UE : l'OIT, l'OMS, l'OPS, les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et les pays de l'AELE ayant des accords d'association, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon.

Des principes différents seront définis pour les membres à part entière du réseau qui mettent en oeuvre des dispositions analogues à celles définies pour les points focaux, d'autre part pour les membres associés où seule une connexion est établie entre le réseau de l'Agence et le partenaire via Internet.

Ce travail servira également de base à la mise en oeuvre de dispositions engageant d'autres partenaires, de l'UE ou non impliquant ces partenaires.

### **3. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'AGENCE**

Une note d'orientation définira les priorités stratégiques de l'Agence. Elle tiendra entre autre compte des actions figurant au programme de travail de la Commission. Il sera indispensable de définir, dès le départ, les bases d'une relation avec la Fondation de Dublin afin d'éviter que les deux organismes ne s'attellent à la même tâche et de s'assurer ainsi de la complémentarité de leurs activités. Les directeurs ont accepté de discuter régulièrement des projets que leurs organismes respectifs envisagent d'entreprendre et, de les soumettre à la discussion et à l'approbation de leurs conseils d'administration respectifs.

### **4. PROJET PILOTE DU RÉSEAU**

Le second principe énoncé à article 2 ('créer de nouvelles informations') concerne la définition des thèmes prioritaires en accord avec les points focaux. Une fois le thème défini, un réseau particulière sera constitué pour rassembler les informations disponibles sur ce thème. Ce réseau et l'Agence seront responsables de la présentation et de la diffusion de l'information.



## 5.

### DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL DE L'AGENCE

Au cours de cette phase initiale, le développement organisationnel de l'Agence revêt une importance toute particulière. En voici les points clés:



#### 5.1

##### Infrastructure

L'Agence a trouvé des locaux adaptés à moyen terme. La question du siège permanent, de préférence un immeuble indépendant, devrait être étudiée au cours de la période 1997/98. L'environnement de travail de l'Agence devrait être tel qu'il soit exemplaire d'un lieu de travail répondant à des normes élevées en matière de sécurité et de santé. Un schéma directeur informatique, fondé sur les besoins de l'Agence et de son réseau, sera développée et mise en oeuvre.

#### 5.2

##### Personnel et gestion

Un organigramme sera préparé le plus rapidement possible, articulé autour de deux grands domaines d'activités: d'une part, les activités liées à la sécurité et la santé décrites dans le Programme de travail annuel, et, d'autre part, la gestion et l'administration internes. Le travail sera organisé autour de la gestion de projets afin d'assurer le maximum de flexibilité. Pour conférer à l'Agence la structure d'une organisation de réseau, il sera fait appel à un système engageant des personnes de contact bénéficiant d'une connaissance spécifique des Etats membres et de leurs systèmes de santé et de sécurité.

Un plan de gestion des ressources humaines, à court et à plus long terme doit être établi aussi vite que possible et correspondant aux activités du Programme de travail et à l'organigramme. Le projet de Plan de création de l'Agence pour 1996 et 1997 devra être réajusté du point de vue du volume et des grades du personnel afin de répondre aux besoins effectifs.

Un système de gestion financière doit être établi et développé conformément aux dispositions réglementaires de la Commission et aux dispositions financières internes de l'Agence.



S'inscrivant dans un plan de formation du personnel, plusieurs activités seront développées comprenant notamment une formation, à la gestion de projets, aux langues (plus particulièrement l'espagnol), et aux techniques de l'information.

Un système de gestion de la qualité devra être mis en oeuvre, ce qui implique notamment que:

- toute correspondance et demande d'information soit traitée dans des délais fixés;
- l'accessibilité de l'Agence soit assurée, par exemple par téléphone;
- la qualité des produits et services soit contrôlée chaque année, en accord avec les clients.

### 5.3.

#### **Mercatique et image**

Il s'agira de développer une stratégie de mercatique englobant les activités suivantes:

- Politique d'information et plus particulièrement relations avec la presse et publication d'une lettre d'information;
- Organisation et participation à des séminaires, conférences et expositions;
- Développement de Bilbao en tant que centre de connaissances en matière de sécurité et de santé au travail.

Il faut concevoir et approuver le plus rapidement possible un logo et une ligne graphique, afin que l'Agence dispose d'une image exprimant son identité. Il sera fait appel à des consultants externes pour des propositions.

### 5.4

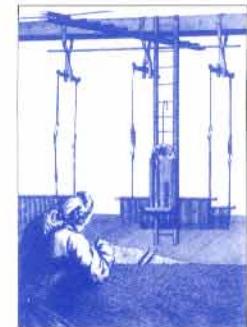
#### **Système de planification**

Le système de planification de l'Agence sera basé sur:

- La planification stratégique - le Programme de travail du conseil d'administration;
- La planification opérationnelle - le plan d'activités du directeur;
- Les plans détaillés - pour les activités et projets spécifiques.

Un examen périodique des activités et des résultats atteints par l'Agence sera un élément essentiel du système. Les résultats seront publiés dans le Rapport Annuel.





## DIVERS

Au cours de la première année, l'Agence devra se concentrer principalement sur la création et la mise en oeuvre du réseau ainsi que sur son développement organisationnel. Néanmoins, à une échelle plus réduite, l'Agence pourra être amenée à participer à d'autres activités telles que l'organisation de séminaires et de conférences. Par ailleurs, l'assistance nécessaire sera fournie au conseil d'administration, bureau et autres groupes (réunions, etc.), ainsi que qu'à la Commission Européenne.



**Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail**

**Rapport Annuel 1996**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1997 - 26p. - 21x29,7 cm.

ISBN 92-828-0436-4

BELGIQUE / BELGIË

**Moniteur belge / Belgisch Staatsblad**

Rue de Louvain 40-42/  
Leuvenseweg 40-42  
B-1000 Bruxelles / Brussel  
Tél. (32-2) 552 22 11  
Fax (32-2) 511 01 84

**Jean De Lannoy**

Avenue du Roi 202 /  
Koningslaan 202  
B-1060 Bruxelles / Brussel  
Tél. (32-2) 538 51 69  
Fax (32-2) 538 08 41  
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be

**Librairie européenne / Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244 /  
Wetstraat 244  
B-1040 Bruxelles / Brussel  
Tél. (32-2) 295 26 39  
Fax (32-2) 735 08 60

DANMARK

**J. H. Schultz Information A/S**

Hestervedg 10-12  
DK-2620 Albertslund  
Tlf. (45) 43 63 23 00  
Fax (45) 43 63 19 69  
E-mail: schultz@schultz.dk  
URL: www.schultz.dk

DEUTSCHLAND

**Bundesanzeiger Verlag**

Breite Straße 78-80  
Postfach 10 05 34  
D-50667 Köln  
Tel. (49-221) 20 29 00  
Fax (49-221) 20 29 278

GREECE / ΕΛΛΑΣ

**G.C. Eleftheroudakis SA**

International Bookstore  
Panepistimiou 17  
GR-105 64 Athens  
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3  
Fax (30-1) 323 98 21  
E-mail: elebooks@netor.gr

ESPAÑA

**Mundi Prensa Libros, SA**

Castelló, 37  
E-28001 Madrid  
Tel. (34-1) 431 33 99 / 431 32 22  
Fax (34-1) 575 39 98  
E-mail: mundiprens@tsai.es  
URL: www.tsai.es/mprensa

**Boletín Oficial del Estado**

Trafalgar, 27-29  
E-28071 Madrid  
Tel. (34-1) 538 22 95 (Libros )  
384 17 15 (Suscripciones )  
Fax (34-1) 538 23 49 (Libros )  
384 17 14 (Suscripciones )  
URL: www.boe.es

**Mundi Prensa Barcelona**

Consell de Cent, 391  
E-08009 Barcelona  
Tel. (34-3) 488 34 92  
Fax (34-3) 487 76 59

FRANCE

**Journal officiel**

Service des publications des CE  
26, rue Desnoix  
F-75727 Paris Cedex 15  
Tél. (33-1) 40 58 77 01 / 31  
Fax (33-1) 40 58 77 00

IRELAND

**Government Supplies Agency**

Publications Section  
4-5 Harcourt Road  
Dublin 2  
Tel. (353-1) 661 31 11  
Fax (353-1) 475 27 60

ITALIA

**Liscos SpA**

Via Duca di Calabria, 1/1  
Casella postale 552  
I-50125 Firenze  
Tel. (39-55) 64 54 15  
Fax (39-55) 64 12 57  
E-mail: liscos@ftbcc.it  
URL: c382.cleia.it/Virtual\_Library/bibliot/vetrina/  
liscos/ht1.htm

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Messageries du livre Sarl**

5, rue Raiffeisen  
L-2411 Luxembourg  
Tél. (352) 40 10 20  
Fax (352) 490 661  
E-mail: mld@pt.lu

Abonnements:

**Messageries Paul Kraus**

11, rue Christophe Plantin  
L-2339 Luxembourg  
Tél. (352) 499 88 88  
Fax (352) 499 888 444  
E-mail: mpk@pt.lu  
URL: www.mpk.lu

NEDERLAND

**SDU Servicecentrum Uitgevers**

Christoffel Plantijnstraat 2  
Postbus 20014  
2500 EA s-Groeneweghe  
Tel. (31-70) 378 98 80  
Fax (31-70) 378 97 83  
E-mail: sdu@nl  
URL: www.sdu.nl

ÖSTERREICH

**Manz'sche Verlags-und Universitätsbuchhandlung GmbH**

Siebenbrunnengasse 21  
Postfach 1  
A-1050 Wien  
Tel. (43-1) 53 161 334/340  
Fax (43-1) 53 161 339  
E-mail: auslieferung@manz.co.at  
URL: www.austria.EU.net:81/manz

PORUGAL

**Impresa Nacional-Casa da Moeda, EP**

Rua Marquês de Sá da Bandeira, 16 A  
P-1050 Lisboa Codex  
Tel. (351-1) 353 03 99  
Fax (351-1) 353 02 94/384 01 32

**Distribuidora de Livros Bertrand Ltd.®**

Rua das Terras dos Vales, 4 A  
Apartado 60037  
P-2701 Amadora Codex  
Tel. (351-1) 495 90 50/495 87 87  
Fax (351-1) 496 02 55

SUOMI / FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa /**

Akademiska Bokhandeln  
Pohjoisesplanadi 39 /  
Norra esplanaden 39  
PL/PB 128  
FIN-00101 Helsinki / Helsingfors  
Tel. (358-9) 121 41  
Fax (358-9) 121 44 35  
E-mail: akatilaus@stockmann.mailnet.fi  
URL: booknet.cultnet.fi/aka/inex.htm

SVERIGE

**BTJ AB**

Traktorvägen 11  
PO Box 200  
S-22100 Lund  
Tel. (46-46) 18 00 00  
Fax (46-46) 18 01 25  
E-mail: btj\_lc@mail.btl.se  
URL: www.btl.se/media/eu

UNITED KINGDOM

**The Stationery Office Ltd  
( Agency Section )**

51, Nine Elms Lane  
London SW8 5DR  
Tel. (44-171) 873 9090  
Fax (44-171) 873 8463  
URL: www.the-stationery-office.co.uk

ICELAND

**Bokabud Larusar Blöndal**

Skólastórdustig, 2  
IS-101 Reykjavík  
Tel. (354) 55 15 650  
Fax (354) 55 25 560

NORGE

**NIC Info A/S**

Østensjøveien 18  
Boks 6512 Eterstad  
N-0606 Oslo  
Tel. (47-22) 97 45 00  
Fax (47-22) 97 45 45

SCHWEIZ / SUISSE / SVIZZERA

OSEC

Stampfenbachstraße 85  
CH-8035 Zürich  
Tel. (41-1) 365 53 15  
Fax (41-1) 365 54 11  
E-mail: urs-leimbacher@ecs.osec.inet.ch  
URL: www.osec.ch

CESKÁ REPUBLIKA

NIS CR - prodejna

Konviktská 5  
CZ-113 57 Praha 1  
Tel. (42-2) 24 22 94 33  
Fax (42-2) 24 22 94 33  
E-mail: nkpsop@dec.nis.cz  
URL: www.nis.cz

CYPRUS

Cyprus Chamber Of Commerce & Industry  
38, Grivas Digenis Ave  
Mail orders:  
PO Box 1455  
CY-1509 Nicosia  
Tel. (357-1) 44 95 00 / 46 23 12  
Fax (357-1) 361 044  
E-mail: cy1691\_eic\_cyprus@vans.inforiet.com

MAGYARORSZÁG

EuroInfo Service

Európa Ház  
Margitsziget  
PO Box 475  
H-1396 Budapest 62  
Tel. (36-1) 11 16 061 / 11 16 216  
Fax (36-1) 302 50 35  
E-mail: euroinfo@mail.mtav.hu  
URL: www.euroinfo.hu/index.htm

MALTA

Miller Distributors Ltd

Malta International Airport  
PO Box 25  
LQA 05 Malta  
Tel. (356) 66 44 88  
Fax (356) 67 67 99

POLSKA

Ars Polono

Krakowskie Przedmieście 7  
Skr. pocztowa 1001  
PL-00-950 Warszawa  
Tel. (48-2) 26 12 01  
Fax (48-2) 26 62 40

TÜRKİYE

Dünya Infotel A.S.

Istiklîl Cod. No: 469  
TR-80050 Tünel-İstanbul  
Tel. (90-212) 251 91 96  
[90-312] 427 02 10  
Fax (90-212) 251 91 97

BÅLGBARIJA

Europress-Euromedia Ltd

9, Bld Vitosha  
BG-1000 Sofia  
Tel. (359-2) 80 46 41  
Fax (359-2) 80 45 41

HRVATSKA

Mediatrade Ltd

Pavlo Hotza 1  
HR-10000 Zagreb  
Tel. (385-1) 43 03 92  
Fax (385-1) 44 40 59

ROMÂNIA

Euromedia

Str. G-rol Berthelot Nr 41  
RO-70749 Bucuresti  
Tel. (40-1) 210 44 01 / 614 06 64  
Fax (40-1) 210 44 01 / 312 96 46

SLOVAKIA

Slovenska Technicka Kniznica

Námestie slabody 19  
SLO-81223 Bratislava 1  
Tel. (42-7) 53 18 364  
Fax (42-7) 53 18 364  
E-mail: europ@btb1.sltk.stuba.sk

SLOVENIA

Gospodarski Vestnik

Založniška skupina d.d.  
Dunajske ceste 5  
SI-1000 Ljubljana  
Tel. (386) 61 133 03 54  
Fax (386) 61 133 91 28  
E-mail: belicid@gvestnik.si  
URL: www.gvestnik.si

ISRAËL

**R.O.Y. International**

17, Shimon Hatarssi Street  
PO Box 13056  
61130 Tel Aviv  
Tel. (972-3) 546 14 23  
Fax (972-3) 546 14 42  
E-mail: royl@netvision.net.il

Sub-agent for the Palestinian Authority:

**Index Information Services**

PO Box 19502  
Jerusalem  
Tel. (972-2) 27 16 34  
Fax (972-2) 27 12 19

RUSSIA

**CCEC**

60-letiya Oktjabrya Av. 9  
117312 Moscow  
Tel. (095) 135 52 27  
Fax (095) 135 52 27

AUSTRALIA

**Hunter Publications**

PO Box 404  
3167 Abbotsford Victoria  
Tel. (61-3) 9417 53 61  
Fax (61-3) 9419 71 54

CANADA

Uniquement abonnements / Subscriptions only:

**Renou Publishing Co. Ltd**

1294 Agloma Road  
K1B 3W8 Ottawa, Ontario  
Tel. (1-613) 741 73 33  
Fax (1-613) 741 54 39  
E-mail: renou@fox.nstn.ca  
URL: fox.NSTN.Ca/ - renou

EGYPT

**The Middle East Observer**

41, Sherif Street  
Cairo  
Tel. (20-2) 39 39 732  
Fax (20-2) 39 39 732

JAPAN

**PSI-Japan**  
Asahi Sanbancho Plaza # 206  
7-1 Sanbancho, Chiyoda-ku  
Tokyo 102  
Tel. (81-3) 3234 69 21  
Fax (81-3) 3234 69 15  
E-mail: psijapan@gol.com  
URL: www.psi-japan.com

SOUTH AFRICA

**Softo**

5th Floor Export House,  
CNR Maude & West Streets  
PO Box 782 706  
2146 Sandton  
Tel. (27-11) 883 37 37  
Fax (27-11) 883 65 69

UNITED STATES OF AMERICA

**Berman Associates**

4611-F Assembly Drive  
MD20706 Lenham  
Tel. (301) 459 2255 ( toll free telephone )  
Fax (800) 865 3450 ( toll free fax )  
E-mail: query@berman.com  
URL: www.berman.com

MÉXICO

**Mundi-Prensa Mexico, SA de CV**

Rio Pânuco, 141  
Delegación Cuauhtémoc  
ME-06500 México DF  
Tel. (52-5) 553 56 58 / 60  
Fax (52-2) 514 67 99  
E-mail: 104164.23compuserve.com

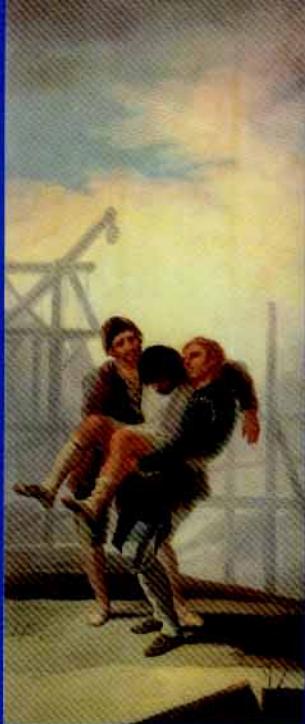
RÉPUBLIQUE DE CORÉE

**Kyowa Book Company**

1 F1, Phyung Hwa Bldg  
411-2 Hap Jeong Dong, Mapo Ku  
121-220 Seoul  
Tel. (82-2) 322 6780 / 1  
Fax (82-2) 322 6782  
E-mail: kyowa2@knet.co.kr

ANDERE LÄNDER / OTHER COUNTRIES / AUTRES PAYS

Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer Wahl / Please contact the sales office of your choice / Veillez vous adresser au bureau de vente de votre choix



"Le maçon blessé"  
Francisco de Goya  
Museo del Prado, Madrid.

En vue de promouvoir l'amélioration, notamment du milieu de travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et par les programmes d'action successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux États membres et aux milieux intéressés les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.



Agence Européenne  
pour la Sécurité  
et la Santé au Travail

Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail  
Gran Via, 33. E-48009 Bilbao  
Tel. +34 4 479 43 60  
Fax.. +34 4 479 43 83  
E-mail: [information@eu-osha.es](mailto:information@eu-osha.es)  
<http://www.eu-osha.es>



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-828-0436-4

9 789282 804360 >